

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
3 août 2020**

---

**Séance ordinaire du 3 août 2020**

---

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue à la salle du Conseil le lundi 3 août 2020 à 20 h, à laquelle sont présents :

Messieurs les conseillers Gaétan Coutu, Claude Vasseur, Jean-Philippe Cuénoud, Clément Brisson, Mario Daigneault et Luc Daigneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Patrick Bonvouloir, maire.

Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

**Moment de réflexion**

À 20 h, un moment de réflexion est tenu.

**2020-08-396**

**Ordre du jour**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de l'ordre du jour;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose :

- d'adopter l'ordre du jour, le point « Affaires diverses » demeure ouvert.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**Rue Bonvouloir (lot 6 329 467) : demande de dérogation mineure**

La demande de dérogation mineure pour permettre la construction d'un bâtiment principal d'une hauteur de 10,06 mètres, alors que le règlement de zonage prévoit une hauteur maximale de 9 mètres, sur le lot 6 329 467 situé sur la rue Bonvouloir est présentée.

Les membres du Conseil répondent aux questions des personnes présentes dans la salle.

**2020-08-397**

**Rue Bonvouloir (lot 6 329 467) : demande de dérogation mineure**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie d'une demande de dérogation mineure pour permettre la construction d'un bâtiment principal d'une hauteur de 10,06 mètres, alors que le règlement de zonage prévoit une hauteur maximale de 9 mètres, sur le lot 6 329 467 situé sur la rue Bonvouloir;

Considérant que l'immeuble visé est situé en zone mixte commerciale et industrielle Mic-3 selon le plan de zonage de la Municipalité;

Considérant les critères d'évaluation des demandes de dérogation mineure;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (réf. résolution U2020-07-104);

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- d'accorder la dérogation mineure, telle que présentée.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
3 août 2020**

**Rue Bonvouloir (lot 6 329 467) : demande de dérogation mineure**

La demande de dérogation mineure pour permettre l'installation de 4 enseignes sur le bâtiment principal, alors que le règlement de zonage n'en autorise que 2, sur le lot 6 329 467 situé sur la rue Bonvouloir est présentée.

Il n'y a aucune question de la part des personnes présentes dans la salle.

**2020-08-398**

**Rue Bonvouloir (lot 6 329 467) : demande de dérogation mineure**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie d'une demande de dérogation mineure pour permettre l'installation de 4 enseignes sur le bâtiment principal, alors que le règlement de zonage n'en autorise que 2, sur le lot 6 329 467 situé sur la rue Bonvouloir;

Considérant que l'immeuble visé est situé en zone mixte commerciale et industrielle Mic-3 selon le plan de zonage de la Municipalité;

Considérant les critères d'évaluation des demandes de dérogation mineure;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (réf. résolution U2020-07-106);

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'accorder la dérogation mineure, telle que présentée.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**Rue Bonvouloir (lot 6 338 944) : demande de dérogation mineure**

La demande de dérogation mineure pour permettre la construction d'un bâtiment principal d'une hauteur de 11,58 mètres, alors que le règlement de zonage prévoit une hauteur maximale de 9 mètres, sur le lot 6 338 944 situé sur la rue Bonvouloir est présentée.

Il n'y a aucune question de la part des personnes présentes dans la salle.

**2020-08-399**

**Rue Bonvouloir (lot 6 338 944) : demande de dérogation mineure**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie d'une demande de dérogation mineure pour permettre la construction d'un bâtiment principal d'une hauteur de 11,58 mètres, alors que le règlement de zonage prévoit une hauteur maximale de 9 mètres, sur le lot 6 338 944 situé sur la rue Bonvouloir;

Considérant que l'immeuble visé est situé en zone mixte commerciale et industrielle Mic-3 selon le plan de zonage de la Municipalité;

Considérant les critères d'évaluation des demandes de dérogation mineure;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (réf. résolution U2020-07-105);

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose :

- d'accorder la dérogation mineure, telle que présentée.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
3 août 2020**

**609 rue des Bouleaux : demande de dérogation mineure**

La demande de dérogation mineure pour permettre la construction d'un garage privé isolé pour une habitation multifamiliale, alors que le règlement de zonage autorise les garages privés isolés, à titre de construction accessoire seulement, pour les habitations unifamiliales et bifamiliales, au 609, rue des Bouleaux est présentée.

Il n'y a aucune question de la part des personnes présentes dans la salle.

**2020-08-400**

**609 rue des Bouleaux : demande de dérogation mineure**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie d'une demande de dérogation mineure pour permettre la construction d'un garage privé isolé pour une habitation multifamiliale, alors que le règlement de zonage autorise les garages privés isolés, à titre de construction accessoire seulement, pour les habitations unifamiliales et bifamiliales, au 609, rue des Bouleaux;

Considérant que l'immeuble visé est situé en zone résidentielle Rb-1 selon le plan de zonage de la Municipalité;

Considérant les critères d'évaluation des demandes de dérogation mineure;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (réf. résolution U2020-07-107);

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'accorder la dérogation mineure, telle que présentée.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2020-08-401**

**Procès-verbal de juillet 2020**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance tenue en juillet 2020;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 2020, tel que rédigé.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2020-08-402**

**Comptes**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de la liste des comptes à payer au 3 août 2020;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'autoriser le paiement des comptes à payer pour un montant total de 46 788,56 \$.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**Première période de questions**

Il n'y a aucune question de la part des personnes présentes dans la salle.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
3 août 2020**

**2020-08-403**

**Règlement concernant les nuisances – entretien des terrains**

Considérant que le Conseil désire adopter un règlement concernant l'entretien des terrains;

Considérant qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 6 juillet 2020;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'adopter le règlement 2020-451 concernant les nuisances – entretien des terrains.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

(Le texte du règlement 2020-451 peut être consulté aux archives de la Municipalité.)

**Liste de la correspondance**

Les membres du Conseil ont reçu copie de la liste de la correspondance en date du 3 août 2020.

**Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes**

Les membres du Conseil sont informés qu'aucun dossier n'a été transmis à la MRC du Haut-Richelieu dans le cadre de la procédure de vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes.

**2020-08-404**

**Génératrice : installation**

Considérant que la génératrice sera livrée au bureau municipal dans la semaine du 24 août (réf. résolution 2020-05-340);

Considérant que les sommes nécessaires sont prévues au budget 2020;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- d'autoriser une dépense maximale de 2 000 \$ pour la fabrication d'une base pour recevoir la génératrice.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2020-08-405**

**Régie intermunicipale d'incendie : loyer 2021**

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville loue un espace dans le bâtiment municipal situé au 720-722, rue Principale à la Régie intermunicipale d'incendie de Mont-Saint-Grégoire et Sainte-Brigide-d'Iberville;

Considérant que les membres du Conseil municipal souhaitent se référer à l'indice des prix à la consommation (IPC) pour la province de Québec du mois de mars 2020 établi à 1,1 %, puisque l'IPC du mois de mai 2020 est affecté par les impacts financiers de la pandémie reliée au COVID-19 (coronavirus);

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose :

- de fixer le tarif de location pour l'année 2021 à 33,12 \$ le mètre carré.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
3 août 2020**

**Rang de la Rivière Ouest : RIRL**

La lettre datée du 15 juillet 2020 du Ministre des Transports annonçant l'octroi d'une aide financière maximale de 1 600 897 \$ pour le projet de réfection du rang de la Rivière Ouest et de certains ponceaux situés dans le 8<sup>e</sup> Rang est déposée.

**2020-08-406**

**Rang de la Rivière Ouest : rapiéçage mécanisé 2020**

Considérant que plusieurs sections du rang de la Rivière Ouest nécessitent des réparations, et ce, depuis plusieurs années;

Considérant qu'il est jugé opportun, malgré l'aide financière accordée pour la réalisation de travaux de réfection qui seront réalisés en 2021, de réaliser des travaux de rapiéçage mécanisé cette année;

Considérant la soumission reçue;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'accorder le contrat de rapiéçage mécanisé à Jack Pavage (9336-6441 Québec inc.) pour un montant maximal de 23 400 \$ plus taxes, la présente résolution constituant le contrat entre les parties, la soumission datée du 13 juillet 2020 de Jack Pavage faisant partie intégrante de la présente résolution;
- de prendre les sommes nécessaires au poste « Voirie » du budget 2020.

Ont voté pour :           Monsieur le conseiller Mario Daigneault  
                                  Monsieur le conseiller Luc Daigneault  
                                  Monsieur le conseiller Gaétan Coutu  
                                  Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud

Ont voté contre :        Monsieur le conseiller Clément Brisson  
                                  Monsieur le conseiller Claude Vasseur

**Adoptée**

**2020-08-407**

**Rang du Vide : Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA)**

Considérant que la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Considérant que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

Considérant que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Considérant que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Considérant que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
3 août 2020**

Considérant que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2020 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

Considérant que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Considérant que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

Considérant que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'approuver les dépenses d'un montant de 41 911,27 \$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2020-08-408**

**Inspecteur municipal : embauche**

Considérant qu'un appel de candidatures a été publié pour le poste d'inspecteur municipal de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville;

Considérant que des candidats ont été rencontrés par les membres du Conseil;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'embaucher Monsieur Gilles Desjardins à titre d'inspecteur municipal;
- d'approuver le document intitulé « Conditions de travail – Gilles Desjardins – 3 août 2020 ».

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2020-08-409**

**Journalier : embauche**

Considérant que le Conseil municipal a autorisé l'embauche d'un journalier (réf. résolution 2020-07-387);

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'embaucher Ludovic van Rossum pour occuper le poste de journalier.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2020-08-410**

**Véhicule : location de Mont-Saint-Grégoire**

Considérant le besoin d'un deuxième véhicule lors de la réalisation de travaux de voirie, afin de se conformer aux normes de sécurité en vigueur;

Considérant la proposition de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire (réf. résolution 2020-07-9258) de louer un camion équipé de la signalisation

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
3 août 2020**

adéquate au tarif quotidien de base de 20 \$, auquel s'ajoute un tarif de 0,58 \$ pour chaque kilomètre parcouru, et ce, conditionnellement à ce que cette location soit couverte par les assurances des 2 municipalités;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'accepter l'offre de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire concernant la location d'un camion.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2020-08-411**

**Camion : location à Mont-Saint-Grégoire**

Considérant la demande de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire (réf. résolution 2020-06-9220) pour la location du camion 6 roues;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- de louer le camion 6 roues à la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire au tarif quotidien de base de 20 \$, auquel s'ajoute un tarif de 0,58 \$ pour chaque kilomètre parcouru, au besoin et selon la disponibilité dudit camion, et ce, conditionnellement à ce que cette location soit couverte par les assurances des 2 municipalités.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2020-08-412**

**Panneaux de bienvenue**

Considérant que les membres du Conseil désirent qu'une partie des panneaux de bienvenue soit remplacée et que la partie installée sous les panneaux soit renouvelée;

Considérant les estimations reçues;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- d'accorder le contrat à Lettrage Landry pour un montant maximal de 2 800 \$ plus taxes, la présente résolution constituant le contrat entre les parties, les estimations datées du 29 juillet 2020 de Lettrage Landry faisant partie intégrante de la présente résolution;
- de prendre les sommes nécessaires au poste « Transport » du budget 2020.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2020-08-413**

**Étangs : vidange des boues**

Considérant que les membres du Conseil désirent que les travaux de pompage, de transport et de valorisation des boues du bassin #3 des étangs soient effectués cette année;

Considérant l'offre de services reçue;

Considérant que les sommes nécessaires sont prévues au budget 2020;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
3 août 2020**

- d'accorder le contrat pour la réalisation des travaux de pompage, de transport et de valorisation des boues du bassin #3 à Viridis Environnement pour un montant maximal de 84 500 \$ plus taxes, la présente résolution constituant le contrat entre les parties, l'offre de services datée du 6 juillet 2020 de Viridis Environnement faisant partie intégrante de la présente résolution;
- d'autoriser Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer l'offre de services, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**2020-08-414**

**Ville de Saint-Césaire : puits**

Considérant que les données de la résolution 2020-07-393, dans le dossier des démarches effectuées par la Ville de Saint-Césaire concernant la possibilité de s'approvisionner en eau potable à partir du site du puits de la Municipalité situé dans le rang du Haut-de-la-Rivière Nord, doivent être révisées;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose :

- de rescinder la résolution 2020-07-393;
- de confirmer à la Ville de Saint-Césaire que le débit d'eau réservé pour la Municipalité est de 1 090 m<sup>3</sup> par jour, incluant un retour de 273 m<sup>3</sup> par jour d'eau traitée en vue de desservir le secteur de la sortie 48.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**Rapport des permis**

Le rapport des permis émis pour le mois de juillet 2020 est déposé.

**Comité rural en santé et qualité de vie (CRSQV)**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de Madame Sandra Cloutier, agente – ruralité et économie sociale chez Développement économique Haut-Richelieu (NEXDEV), pour la nomination de personnes pour siéger sur les sous-comités du Comité rural en santé et qualité de vie (CRSQV).

Aucune nomination ne sera faite. Il sera demandé au CRSQV de continuer à soumettre les projets qui seront proposés au Conseil municipal.

**Rapports du maire et des comités**

Chacun des membres du Conseil fait un rapport verbal de ses activités.

**Deuxième période de questions**

Monsieur le maire répond à la question transmise par courriel au cours du mois de juillet.

Les membres du Conseil écoutent les commentaires et répondent aux questions des personnes de la salle désirant s'exprimer sur divers sujets.



**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE  
3 août 2020**

2020-08-415

**Levée de la séance**

Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose de lever la séance.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

\_\_\_\_\_  
Patrick Bonvouloir, maire

\_\_\_\_\_  
Christianne Pouliot, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussignée Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

\_\_\_\_\_  
Christianne Pouliot, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

**Attestation relative à la signature des résolutions**

Je soussigné Patrick Bonvouloir, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

\_\_\_\_\_  
Patrick Bonvouloir, maire